

ADMINISTRATION

AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES, ÉTABLISSEMENTS ET ORGANISMES

Agence de la biomédecine

Décision n° 2016-01 du 4 janvier 2016 de la directrice générale de l'Agence de la biomédecine fixant les tarifs applicables aux registres France greffe de moelle et EUROCORD

NOR : AFSX1630006S

La directrice générale de l'Agence de la biomédecine,

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L. 1418-1 et suivants et l'article R. 1418-1 et suivant;

Vu le décret n° 2005-42 du 4 mai 2005 relatif à l'Agence de la biomédecine;

Vu le décret du 22 décembre 2014 portant nomination de la directrice générale de l'Agence de la biomédecine;

Vu la délibération n° 2007-13 du 3 juillet 2007 du conseil d'administration de l'Agence de la biomédecine relative à la modification des tarifs du registre France greffe de moelle applicable à compter du 1^{er} juillet 2007;

Vu la délibération n° 2010-17 du 30 novembre 2010 du conseil d'administration de l'Agence de la biomédecine relative à la création des tarifs pour l'activité du registre EUROCORD;

Vu la délibération n° 2012-64 du 27 novembre 2012 du conseil d'administration de l'Agence de la biomédecine relative à la modification du tarif de cession des unités de sang placentaire à l'international;

Vu la délibération n° 2013-04 du 2 avril 2013 du conseil d'administration de l'Agence de la biomédecine relative à l'évolution des tarifs des prestations réalisées par EUROCORD,

Décide:

Article 1^{er}

De fixer les tarifs clients applicables par le registre France greffe de moelle de l'Agence de la biomédecine à compter du 1^{er} janvier 2016 selon les montants annexés à la présente décision.

Article 2

D'appliquer un tarif de 350 € par unité de sang placentaire greffée, concernant la fourniture des données du registre EUROCORD aux banques de sang placentaire internationales ainsi qu'un complément de 50 € pour les données transmises dans le rapport annuel complémentaire.

Article 3

Le directeur général adjoint chargé des ressources de l'Agence de la biomédecine est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée, ainsi que son annexe, au *Bulletin officiel* du ministère des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes.

Fait le 4 janvier 2016.

La directrice générale,
A. COURRÈGES

ANNEXE 1

**Prestations facturées par l'Agence de la biomédecine
au titre du Registre France Greffe de Moelle**

PATIENTS NATIONAUX

**TARIFS TTC
Applicables au 1er janvier 2016**

INSCRIPTION SUR LE REGISTRE

	TTC
Inscription sur le Registre national	372,00 €
Inscription sur les Registres internationaux	845,00 €

**PRESTATIONS AVEC DES DONNEURS
FRANCAIS**

L'Agence de la biomédecine ne re-facture aucune prestation de typages ou de prélèvement sur des donneurs français pour des patients français. Ces prestations sont facturées directement par les centres donneurs et préleveurs.

Toutefois, il est rappelé que les frais de transports des produits biologiques (échantillons sanguins, ADN, sérum...) pour des patients nationaux sont pris en charge par l'Agence de la biomédecine et sont re-facturés à prix coûtant.

**PRESTATIONS AVEC DES DONNEURS
INTERNATIONAUX**

Ces prestations sont re-facturées par l'Agence de la biomédecine sur la base des tarifs applicables par chacun des Registres internationaux (majorés d'une somme forfaitaire de 9 euros par facture traitée). Ces tarifs sont communiqués aux hôpitaux greffeurs français au fur et à mesure des informations fournies par les correspondants étrangers et sont donc susceptibles de varier en cours d'année.

ANNEXE 2

**Prestation facturée par l'Agence de la biomédecine
au titre du REGISTRE FRANCE GREFFE DE MOELLE
Unités de sang placentaire nationales**

PATIENTS NATIONAUX

**TARIF TTC
Applicable au 1er janvier 2016**

<u>Cession de l'unité de sang placentaire</u>	
Prix de cession d'une unité nationale de sang placentaire	10 000,00 €

Par ailleurs, il est rappelé que les frais de transport des unités de sang placentaire vous sont re-facturés à prix coûtant. Leurs montants variant en fonction des lieux d'enlèvement et de livraison.

ANNEXE 3

REGISTRE FRANCE GREFFE DE MOELLE
FRENCH REGISTRY OF UNRELATED STEM CELL DONORS

FEE SCHEDULE valid as of 1st JANUARY 2016

INTERNATIONAL PATIENTS

DESIGNATION		Euros (€)	Equivalent EMDIS code
Preliminary donor search		FREE	
Activation fee		FREE	
HLA class I typing			
Low resolution (2 digits)	loci A	100	L
	loci B	100	L
	loci C	100	L
Intermediate resolution (NMDP code or high resolution) DNA typing	loci A	230	M
	loci B	230	M
	loci C	230	M
High resolution allelic level ≥ 4 digits without ambiguities	loci A	420	H
	loci B	420	H
	loci C	420	H
HLA class II typing			
Low resolution DNA typing (2 digits)	DRB1	100	L
	DQB1	100	L
Intermediate resolution (NMDP code or high resolution) DNA typing	DRB1	230	M
	DQB1	230	M
	DPB1	230	M
High resolution allelic level ≥4 digits without ambiguities	DRB1	420	H
	DRB3/B4/B5	420	H
	DQB1	420	H
	DPB1	420	H
Other testing			
CMV	testing	35	
Sample procurement			
Blood sample (including IDM testings)	collection	250	
	shipment	VARIES	
Blood sample and freezing (including IDM testings)	collection	350	
	shipment	VARIES	
DNA (including IDM testings)	extraction	260	
	shipment	VARIES	
Stem cells collection			
Marrow or PBSC If transport by FGM	procurement	12 400	
	fixed cost	500	
	courier expenses	VARIES	
Cancellation fee		1 240	
Postponement fee		1 240	
Freezing of bone marrow	upon request	830	
Lymphocytes collection			
Unstimulated leucapheresis	per bag	2 860	
Cancellation fee		1 000	

ANNEXE 4

REGISTRE FRANCE GREFFE DE MOELLE
FRENCH CORD BLOOD BANK

FEE SCHEDULE valid as of 1st JANUARY 2016

INTERNATIONAL PATIENTS

DESIGNATION		Euros (€)	Equivalent EMDIS code
Preliminary donor search		FREE	
Activation fee		FREE	
HLA class I typing			
Low resolution (2 digits)	loci A	100	L
	loci B	100	L
	loci C	100	L
Intermediate resolution (NMDP code or high resolution) DNA typing	loci A	230	M
	loci B	230	M
	loci C	230	M
High resolution allelic level ≥ 4 digits without ambiguities	loci A	420	H
	loci B	420	H
	loci C	420	H
HLA class II typing			
Low resolution DNA typing (2 digits)	DRB1	100	L
	DQB1	100	L
Intermediate resolution (NMDP code or high resolution) DNA typing	DRB1	230	M
	DQB1	230	M
	DPB1	230	M
High resolution allelic level ≥4 digits without ambiguities	DRB1	420	H
	DRB3/B4/B5	420	H
	DQB1	420	H
	DPB1	420	H
DNA Specimen procurement		free	
	shipment	varies	
Cord blood unit procurement			
	per unit	20 500	
	shipment	varies	
Cancellation fee		1 350	